

SAS A & N LAVAGE
Société par Action Simplifiée au capital de 30 000 euros
Le Moulin Neuf, Rue Nationale
57730 MACHEREN
RCS SARREGUEMINES

CESSION D'ACTIONS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Aurélien KHAM

Né le 08 février 1984 à (57000) METZ,
De nationalité française,
Demeurant 2, rue Jules César à (57730) LACHAMBRE.

ci-après dénommé « le cédant »,
d'une part,

SAS NN INVEST,

Société par Actions Simplifiées,
Immatriculée 999 581 143 au RCS de Sarreguemines,
Ayant son siège social 7, rue de la Nied à (57730) LACHAMBRE.

ci-après dénommé « la cessionnaire »,
d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIIT :

DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

Monsieur Aurélien KHAM, cédant, déclare :

-que les actions cédées sont libres de tout nantissement et ne font pas l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leurs cessions,

-que la société A&N LAVAGE n'est pas en état de cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Monsieur Nouredine Naciri, Président de la SAS NN INVEST, cessionnaire, déclare :

- Aucune déclaration

Le cédant et la cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui les concerne :

-qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,

-et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE

Suivant acte sous seings privés en date à LACHAMBRE du 05 juillet 2018, il existe une société par actions simplifiée dénommée A & N LAVAGE, au capital de 30.000 euros, divisé en 3.000 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé au Le Moulin Neuf, rue Nationale à (57730) MACHEREN, et qui est identifiée sous le numéro 841 008 543 RCS DE SARREGUEMINES.

La SAS A&N LAVAGE a pour objet principale :

- Station de lavage automobile automatique, lavage manuel de véhicules, rénovation esthétique de véhicules
- Achat et vente de véhicules automobiles légers, achat et vente de pompe à chaleur

Le Président actuel de ladite Société est Monsieur Aurélien KHAM, demeurant 2, rue Jules César à (57730) LACHAMBRE

Le capital social de la Société est actuellement réparti comme suit entre les associés :

Monsieur Aurélien KHAM, mille cinq cents actions, ci..... 1.500 actions

Monsieur Nouredine NACIRI mille cinq cents actions, ci..... 1.500 actions

ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS SOCIALES

Le cédant possède dans cette Société mille cinq cents actions numérotées de 1 à 1.500, de 15 000.00 euros, pour les avoir reçues en contrepartie de l'apport en numéraire lors de la constitution de la société en date du 05 juillet 2018.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENUE ET ARRETE CE QUI SUIT :

CESSION

Par les présentes, Monsieur Aurélien KHAM cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la SAS NN INVEST, qui accepte, mille cinq cents actions de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 1.500 lui appartenant dans la Société.

La SAS NN INVEST devient l'unique propriétaire des actions cédées à compter de ce jour et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés à ces actions, sans exceptions ni réserves.

La cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont elle déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Elle jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de TRENTE MILLE euros (30.000 euros), que la SAS NN INVEST a payé à l'instant même à Monsieur Aurélien KHAM, qui le reconnaît et lui en donne valable et définitive quittance.

AGREMENT DE LA CESSION

Cette cession est soumise à agrément conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale en date du 15 janvier 2026, la collectivité des associés a autorisé la présente cession et a déclaré agréer la SAS NN INVEST, cessionnaire, en qualité de nouvelle associée. Une copie du procès-verbal de cette délibération, certifiée conforme par la présidence, demeure annexée à chacun des originaux des présentes.

La collectivité des associés a décidé la modification corrélative de l'ARTICLE 8 des statuts sous la condition suspensive de la réalisation de ladite cession et de sa signification à la Société.

REMISE DE PIECES

Le cédant a remis présentement au cessionnaire qui le reconnaît, la copie des statuts et celle du dernier bilan approuvé de la Société, lesquelles copies ont été certifiées conformes par le Président de la Société.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

La cédante déclare que la société A&N LAVAGE est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les actions cédées ont été créées en vue de rémunérer des apports en numéraire effectués à la Société.

Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

Il sera perçu un droit de 0,10 % liquidé sur le prix de cession.

En conséquence, la valeur servant à la liquidation des droits d'enregistrement est la suivante :
 $30\,000 \text{ euros} \times 0,10\% = 30 \text{ euros}$

FORMALITES DE PUBLICITE – POUVOIRS

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues à l'article 1690 du Code civil.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à LACHAMBRE
Le 15 janvier 2026

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a cursive flourish.

Le cédant (1)

Monsieur Aurélien KHAM

(1) Le cédant fera procéder sa signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé. Bon pour la cession de 1 500 actions. Bon pour quittance ».

lu et approuvé. Bon pour cession de 1500 actions. Bon pour quittance



La cessionnaire (1)

SAS NN INVEST, représentée par son Président, M. Nouredine NACIRI

(1) Le cessionnaire fera précéder sa signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé. Bon pour acceptation de la cession pour 1 500 actions ».

lu et approuvé. Bon pour acceptation de la cession pour 1500 actions



Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
METZ

Le 21/01/2026 Dossier 2026 00004247, référence 5704P61 2026 A 00175

Enregistrement : 30 € Pénalités : 0 €

Total liquidé : Trente Euros

Montant reçu : Trente Euros

